

## SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE



740, rue Notre-Dame Ouest  
Bureau 900  
Montréal (Québec) H3C 3X6  
Canada

Le 31 octobre 2017

---

Le présent addenda fait partie des documents du contrat et devra être lu conjointement avec les documents.

Cet addenda a pour but de renseigner les soumissionnaires sur des additions et des modifications apportées aux documents. Dans le cas de modification, les clauses du présent addenda ont priorité sur celles des chapitres du devis.

### STRUCTURE

#### 1. Général

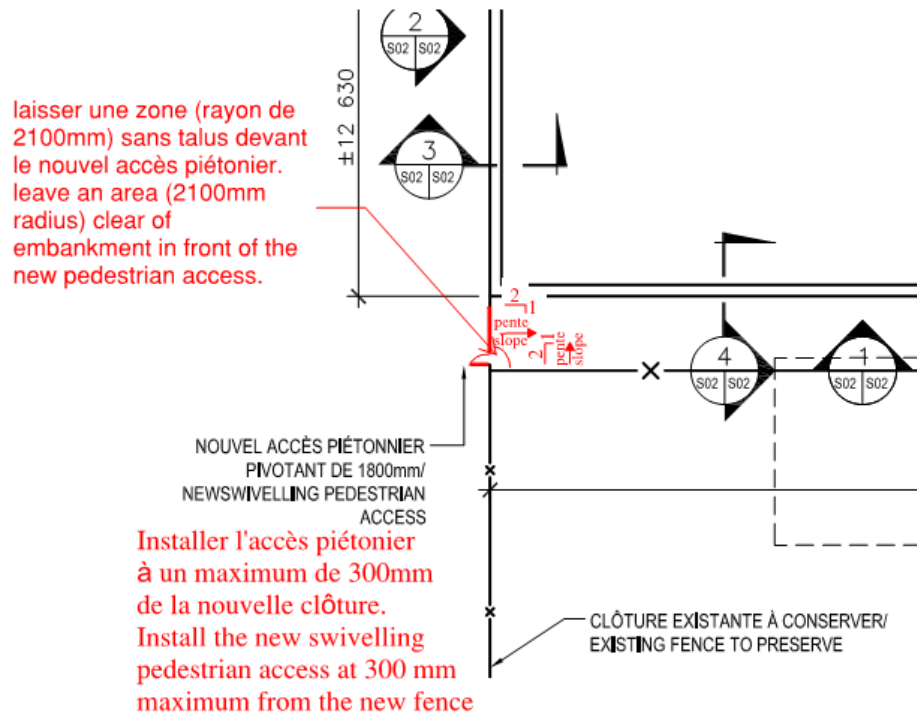
##### a. Talus existant

- Pour fin de soumission, considérer l'enlèvement de la végétation sur le talus existant ainsi que l'enlèvement d'une couche de 150mm de terre végétale sur le talus, avant de rabattre ce dernier sur le mur de soutènement.

#### 2. Plan S-02

##### a. Modification secteur du nouvel accès piétonnier :

- Le nouvel accès piétonnier doit être situé à 300mm maximum de la nouvelle clôture.
- La pente du nouveau talus est clarifiée autour de l'entrée piétonne. Voir croquis ci-bas



**b. Coupe 4 – Remplissage des poteaux de clôture :**

- Une fois la clôture démolie, les trous laissés par le poteau devront être comblés par un remblai sans retrait (résistance en compression maximale 1mPa) tel que défini dans le BNQ.

**c. Coupe 2 – Ajout de superficie de réparation :**

- La zone de réparation indiquée sur la coupe 2 devra tourner le coin et des réparations devront être effectuées sur la portion qui ne sera pas protégée par le talus. Pour fin de soumission, considérer une superficie additionnelle de réparation de 5m<sup>2</sup> pour un total de 19m<sup>2</sup>. De plus, les réparations sur le mur à remblayer devront être faite après le remblayage du mur.

– FIN DE L'ADDENDA –

	Nom en lettres moulées	Signature	Date (année/mois/jour)
Émis par	Frédéric Fortin, ing.		2017-10-31